

Référendum communal d'Erpeldange-sur-Sûre : demandez le vote par correspondance via MyGuichet.lu

Dernière modification le 01.09.2025

La commune d'Erpeldange-sur-Sûre organise un **référendum communal le 23 novembre 2025**. Le **vote est obligatoire** pour toute personne inscrite sur les listes électorales de la commune.

Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là ou si vous souhaitez remplir votre bulletin de vote depuis chez vous, vous pouvez opter pour le <u>vote par correspondance</u>.

Vous pouvez demander de voter par correspondance :

- par voie électronique via MyGuichet.lu; ou
- par voie postale sur papier libre ou sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès de la commune.

Si vous faites la demande en ligne, vous devez :

- $1.\ la\ signer\ avec\ votre\ votre\ produit\ Lux Trust\ ou\ votre\ carte\ d'identit\'e\ \'electronique\ lux embourgeoise\ (eID)\ ;\ \textbf{et}$
- 2. la transmettre via MyGuichet.lu.

Votre demande n'a été envoyée à la commune que si le statut de la démarche affiche "**Transmis**" dans la rubrique "Mes démarches". Vous recevez un e-mail automatique à l'adresse indiquée dans votre espace privé, qui vous informe de la bonne transmission de la démarche.

La demande doit **obligatoirement** parvenir à la commune au plus tard le :

- mardi 14 octobre 2025 si vous souhaitez que la lettre de convocation vous soit envoyée à l'étranger;
- mercredi 29 octobre 2025 si vous souhaitez que la lettre de convocation vous soit envoyée au Luxembourg.

Thématiques

Citoyenneté

Démarches

Demander à voter par correspondance à un référendum